



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°28.04.2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal en séance publique sous la présidence de Monsieur Fabio LUNAZZI, Maire,

Date de convocation :
15 avril 2026

Date d'affichage :
15 avril 2026

Nombre de
conseillers :

- ◆ En exercice : 27
- ◆ Présents : 25
- ◆ Votants : 27

Etaients présents :

Madame THEMIOT, Monsieur BERNARD, Madame HEBBAR, Monsieur LAPORTE, Madame TESSON, Monsieur LAGNEZ, Madame PEIRE, Monsieur CHANAL, Adjoints au Maire.

Monsieur SAINTE-BEUVE, Madame MARTIN, Monsieur GIACALONE, Madame LORENZO, Monsieur WIESEN, Monsieur LICETTE, Madame LERNATOWSKA, Monsieur BRODIER, Madame BIET, Conseillers Municipaux délégués.

Monsieur GEBAUER, Madame DOS RAMOS, Monsieur KOVAC, Madame DE OLIVEIRA, Monsieur ESNEE, Madame LASHAB, Monsieur ROMERO, Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Madame SOUFFRANT a donné pouvoir à Monsieur LAGNEZ
Madame KATACHE a donné pouvoir à Madame THEMIOT

Secrétaires de séance :

Monsieur SAINTE-BEUVE et Madame DOS RAMOS

OBJET : DÉSIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS COMMUNALES

RAPPORTEUR : Monsieur LE MAIRE

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-22 ;

CONSIDERANT que le conseil municipal peut former des commissions permanentes ou temporaires chargées d'examiner les affaires soumises à l'assemblée délibérante ;

CONSIDERANT que leur composition est fixée par le conseil municipal et doit respecter le principe de représentation proportionnelle des différentes tendances politiques ;

CONSIDERANT que les commissions municipales sont composées de six membres, dont le Maire, président de droit, ainsi que les adjoints au Maire en fonction de leurs délégations et des compétences concernées ;

CONSIDERANT que le conseil municipal peut décider à l'unanimité de procéder à un vote à main levée pour la désignation des membres des commissions, conformément à l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT la nécessité, à la suite du renouvellement du conseil municipal, de procéder à la création des commissions communales et à la désignation de leurs membres ;

ENTENDU l'exposé du Rapporteur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

⇒ **DECIDE** de fixer à 4 le nombre de membres du conseil municipal composant chaque commission, auxquels s'ajoutent le Maire et l'Adjoint délégué, soit 6 participants ;

⇒ **DE CREER** les commissions communales suivantes :

- Communication
- Personnel
- Informatique / Numérique
- Finances
- Développement durable
- Sécurité
- Sports
- Stationnement
- Commission des menus
- Urbanisme
- Propreté de la ville
- Transports
- Travaux / Voirie / Signalisation / Bâtiments communaux
- Affaires culturelles / Loisirs / Vie associative
- Jardins éco-familiaux

⇒ **PRECISE** que les commissions municipales sont composées de six membres, dont le Maire, président de droit, ainsi que les adjoints au Maire en fonction de leurs délégations et des compétences concernées :

COMMISSION COMMUNICATION
Monsieur le Maire PASCAL BERNARD BENJAMIN LAGNEZ CHANTAL TESSON LAETITIA DOS RAMOS JEAN MARIE ROMERO

COMMISSION DU PERSONNEL
Monsieur le Maire SANDRINE THEMIOT VERONIQUE PEIRE MASSAOUDA KETACHE PATRICE GEBAUER JEAN MARIE ROMERO

COMMISSION INFORMATIQUE / NUMÉRIQUE
Monsieur le Maire BENJAMIN LAGNEZ GERARD SAINTE BEUVE MOUNIA HEBBAR SONIA DE OLIVEIRA JEAN MARIE ROMERO

COMMISSION DES FINANCES
Monsieur le Maire SANDRINE THEMIOT MASSAOUDA KETACHE BRIGITTE BIET SONIA DE OLIVEIRA JEAN MARIE ROMERO

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
Monsieur le Maire MOUNIA HEBBAR STEPHANE LAPORTE

COMMISSION DE LA SÉCURITÉ
Monsieur le Maire FRANCIS CHANAL BASTIEN GIACALONE

ISABELLE MARTIN
RACHIDA LASHAB
JEAN MARIE ROMERO

GERARD SAINTE BEUVE
PATRICE GEBAUER
JEAN MARIE ROMERO

COMMISSION DES SPORTS

Monsieur le Maire
STEPHANE LAPORTE
BENJAMIN LAGNEZ
GWENDAL LICETTE
LAETITIA DOS RAMOS
JEAN MARIE ROMERO

COMMISSION DU STATIONNEMENT

Monsieur le Maire
FRANCIS CHANAL
BASTIEN GIACALONE
PASCAL BERNARD
BERTRAND KOVAC
JEAN MARIE ROMERO

**COMMISSION DES AFFAIRES SCOLAIRES ET
PÉRISCOLAIRES**

Monsieur le Maire
CHANTAL TESSON
PATRICIA LORENZO
ISABELLE MARTIN
RACHIDA LASHAB
JEAN MARIE ROMERO

COMMISSION DES MENUS

Monsieur le Maire
CHANTAL TESSON
VERONIQUE PEIRE
MOUNIA HEBBAR
RACHIDA LASHAB
JEAN MARIE ROMERO

COMMISSION DE L'URBANISME

Monsieur le Maire
MOUNIA HEBBAR
THIERRY BRODIER
MASSAOUDA KETACHE
PATRICE GEBAUER
JEAN MARIE ROMERO

**COMMISSION DE LA PROPRETÉ
DE LA VILLE**

Monsieur le Maire
MOUNIA HEBBAR
THIERRY BRODIER
ISABELLE MARTIN
ALAIN ESNEE
JEAN MARIE ROMERO

COMMISSION DES TRANSPORTS

Monsieur le Maire
SANDRINE THEMIOT
PATRICIA LORENZO
RICHARD WIESEN
PATRICE GEBAUER
JEAN MARIE ROMERO

**COMMISSION TRAVAUX, VOIRIE, SIGNALISATION,
BÂTIMENTS COMMUNAUX**

Monsieur le Maire
FRANCIS CHANAL
Gérard SAINTE BEUVE
THIERRY BRODIER
BERTRAND KOVAC
JEAN MARIE ROMERO

**COMMISSION AFFAIRES CULTURELLES, LOISIRS,
VIE ASSOCIATIVE**

Monsieur le Maire
BENJAMIN LAGNEZ
BRIGITTE BIET
DELPHINE SOUFFRANT
LAETITIA DOS RAMOS
JEAN MARIE ROMERO

**COMMISSION D'ATTRIBUTION DES JARDINS
FAMILIAUX**

Membres titulaires

CHANTAL TESSON
ISABELLE MARTIN
FRANCIS CHANAL
RICHARD WIESEN
KATARZYNA LERNATOWSKA
ALAIN ESNEE
JEAN MARIE ROMERO

Membre suppléants

GWENDAL LICETTE
BENJAMIN LAGNEZ
PASCAL BERNARD
Monsieur le Maire
BRIGITTE BIET
SONIA DE OLIVEIRA

⇒ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette délibération.

*Le Maire certifie que cette délibération a été transmise
à la Sous-Préfecture le 29 avril 2026*



Le Maire

Fabio LUNAZZI

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise,
dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*